Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502958-20260702-DEL_2026_37-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Maugan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2026

Délibération n°2026/37

L'an deux mil vingt-six, le 02 juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : 25 juin 2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, DE L'ESPINAY François, LEFRANC François, VACHER Céline, BESNARD Ingrid, GRABE Olivier, ROUMY Anne, BOUCHET Patricia, DELINE Stéphane METIVIER Clément, SORTELLE Claudine.

Procuration(s) :

Absent(s-es) : Nathalie BOLOTINHA, Mickaël LE BRETON**.**

Secrétaire de séance : Céline VACHER

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13

Objet : Vente de 2 terrains à bâtir communaux

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé de diviser les parcelles communales cadastrées B 904 et B 905 en 2 terrains à bâtir.

Il s'agit maintenant de déterminer le prix de vente des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de vendre les 2 parcelles issues de la division des parcelles B 904 et B 905 au prix de 59€ le m²,
- Autorise le maire à signer les actes notariés et tous les documents liés à cette vente.

Le Maire,

Etienne BONNIN